



Transmission demande retraite

Par **bibiadsl**, le **26/03/2010** à **00:41**

Bonjour,
Etant employé d'une maison de retraite, que faire lorsque l'employeur refuse de transmettre la demande de retraite à la CNCRL alors que je remplis les conditions de départ.
Merci pour votre réponse.

Par **Cornil**, le **28/03/2010** à **17:10**

Bonsoir "bibiadsl"
Bon, bien que non-spécialiste de la question, je crois savoir que la mise en retraite d'office d'un fonctionnaire (tu parles de CNRACL) ne peut être prononcée que pour invalidité ou atteinte de l'âge limite de l'emploi, qui me semble être 65 ans pour toi.
Donc si tu n'as pas cet âge, et que tu ne souhaites pas partir en retraite même en ayant les conditions de départ à taux plein, il suffit de répondre que tu refuses.

Voir <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/l-emploi-des-seniors>
L'employeur semble appliquer les dispositions issues de la loi de financement de la sécu pour 2009, applicables à compter du 1er janvier 2010, imposant à l'employeur qui a connaissance d'un droit à retraite à taux plein d'interroger le salarié à ce sujet. Mais, formellement, à ma connaissance, cette loi ne concerne pas la fonction publique.
Mais bon, la grande majorité des salariés souhaitent prendre leur retraite le plus tôt possible!
Bonne continuation.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **bibiadsl**, le **11/04/2010** à **21:53**

Merci Cornil pour tes infos.